

**Avis adopté**

Séance plénière du 15 février 2023

*Financer notre Stratégie Energie-Climat : donnons-nous les moyens de nos engagements*

**Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales**

Réussir la décarbonation de l'économie et de nos modes de vie va exiger des investissements de transformation considérables. Et il y a désormais urgence à accélérer le rythme ; la crise énergétique actuelle nous le rappelle, en montrant à chacun la nécessité d'une plus grande sobriété et d'une meilleure efficacité énergétique. La probabilité du maintien d'un coût élevé de l'énergie vient encore conforter l'importance d'accroître ces efforts.

Ces enjeux nous concernent tous : Etat, collectivités, acteurs économiques et ménages. Car il s'agit de transformer nos infrastructures, notre appareil productif mais aussi nos comportements en termes de mobilité, de logement, de consommation, à l'aune des enjeux climatiques.

Cela appelle une action publique à la fois ambitieuse, claire et juste, conditions essentielles pour susciter une véritable mobilisation collective.

Au-delà du déploiement d'actions d'information et de sensibilisation ou de l'adoption de nouvelles normes réglementaires, le principal défi se situe au niveau du financement des investissements nécessaires pour réussir cette transition.

Dans un contexte de déficit budgétaire et d'endettement public élevé, les capacités sont contraintes. Or, des financements publics conséquents vont devoir être consacrés à l'action climatique, notamment pour soutenir les projets vertueux, la recherche et l'innovation, mais aussi pour accompagner les secteurs d'activité dans leur transformation, ou encore pour encourager davantage les évolutions de modes de vie favorables à la sobriété (citons par exemple la rénovation énergétique globale des bâtiments).

Dans ce contexte, le groupe Artisanat et Professions Libérales approuve la préconisation d'une programmation budgétaire pluri-annuelle qui donnerait aux acteurs publics et privés, une visibilité de moyen-long terme sur les moyens affectés aux objectifs de la transition énergétique et climatique.

Il soutient également les préconisations visant à assurer une meilleure efficacité de la dépense publique à l'aune de ses impacts écologiques ; ce qui impliquera la fin progressive des dépenses défavorables au climat. L'avis propose toutefois de préserver les aides aux factures énergétiques pour les ménages vulnérables comme pour les TPE lorsque l'énergie est à la base de leur activité. Le groupe salue cette précision ; les contraintes de ces acteurs économiques doivent être prises en compte dans une approche de « transition juste ».

Pour accélérer l'évolution des comportements, l'avis préconise de s'appuyer sur le « signal-prix » et de relancer la trajectoire de hausse de la taxe carbone. Même si des compensations sont recommandées pour les plus fragiles (ménages ou TPE) très dépendants d'un véhicule, le groupe Artisanat et Professions Libérales appelle à la prudence sur ce dispositif.

En effet, il sera primordial de s'assurer de son acceptabilité et notamment pour cela, de bien calibrer les aides permettant l'accès à des alternatives décarbonées pour tous ; car que l'objectif est d'inciter au changement de comportement, et non de créer une nouvelle taxe. Il ne faudrait pas non plus que cette mesure freine les capacités d'investissement des entreprises en faveur de la transition écologique, déjà fragilisées par l'inflation.

Enfin, il est indispensable que l'Europe accorde aux Etats membres, les marges de manœuvres nécessaires à leur action climatique, tout en leur permettant de préserver la compétitivité de leur économie.

Le groupe partage en ce sens les préconisations appelant à faire évoluer les règles du Pacte de stabilité pour prendre en compte les investissements publics favorables à la transition écologique, mais aussi à assouplir les possibilités d'accompagnement financier des acteurs économiques dans leurs projets de transition. Enfin, une révision des règles du marché européen de l'énergie, dont l'actualité récente a montré les limites, serait également un axe essentiel.

**Le groupe Artisanat et Professions Libérales a voté l'avis.**